

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution de l'accord-cadre "travaux d'assainissement eaux usées – eaux pluviales pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais"

Décision D-2026-012

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-9 et L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et ses articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatifs aux accords-cadres ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 13 novembre 2025 (Profil acheteur, BOAMP et JOUE) ;

Vu l'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 janvier 2026

Considérant que l'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, avec un maximum annuel fixé à 3 635 000.00 € HT ;

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire, attribué à 4 opérateurs économiques

Considérant que la concurrence a correctement joué.

PREAMBULE

À la suite de l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2025 41 AOO, passé en procédure formalisée, concernant « les travaux d'assainissement eaux usées – eaux pluviales », 5 plis complets ont été reçus puis analysés

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer l'accord-cadre n° 2025 41 AOO, relatif aux « travaux d'assainissement eaux usées – eaux pluviales » comme suit :

Classement des offres	Attributaires
1	SAS PELLETIER TP 51, rue de la Vendée 79140 CIRIERES SIRET : 392 783 700 00017
2	Groupement constitué entre les sociétés SAS JOURDAIN TP (mandataire) 3, impasse champs des bois

	79320 MONCOUTANT SIRET : 410 628 143 00019 SAS BONNEAU ET FILS 20, route des Ecoles 79220 SAINTE-OUENNE SIRET : 026 880 021 00014
3	TPF Travaux Publics SARL 6, rue des Compagnons 79300 BRESSUIRE SIRET : 988 706 289 00010
4	Groupement constitué entre les sociétés SAS CHOLET TP (Mandataire) Rue du Grand Pré – ZAC de l'Ecuyère – BP 10022 49308 CHOLET CEDEX SIRET : 065 201 055 00046 CHARIER TP Sud – Agence Cerizay Lieu-dit le Chézeau – CS 60315 79143 CERIZAY CEDEX SIRET : 864 800 123 00050

S'agissant d'un marché à prix unitaire, il sera fait application du bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées

L'accord-cadre est conclu avec un maximum de 3 635 000.00 € HT par an. La répartition des bons de commande est identique pour chaque période de reconduction. Les quatre titulaires se verront attribuer les bons de commande de manière équitable, c'est-à-dire chacun avec un quart des commandes (annuellement), en volume financier. Le pouvoir adjudicateur se réserve une variation de plus ou moins 10% des commandes pour chacun des titulaires au regard de la répartition décrite ci-dessus.

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 29 janvier 2026

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le 29 JAN. 2026

Notifié ou publié le 29 JAN. 2026

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



[Handwritten signature of Pierre-Yves Marolleau]